



Etats des lieux non conforme ?

Par **caritey**, le **28/10/2014 à 16:05**

Bonjour, je cherche des information sur un problème liez a mon etats des lieux, en effet en conflit avec mon ancien propriétaire celui si a mandaté century21 pour faire l'etats des lieux tous se passe normalement jusqu'à signature. La on m'informe que je ne peu repartir avec mon etats des lieux et qu'il me seras envoyer. Je leur demande donc si cela et légal ils me répondent que oui et que je le recevrais sous 10 jours. Or 10 jours plus tard je n'ai rien reçu, je l'ai contacte et leurs demande pourquoi. Réponse votre etats des lieux a été envoyer a votre ancien propriétaire a sa demande. Au final je reçois se document 28 jours plus tard, et je m'aperçois que des choses on été rajouté.ma question et la suivante on t'il le droit de procédé ainsi ? que puis-je faire si cela n'est pas légal et century21 et t'il responsable de ne pas ma l'avoir remis le jours de ma sorti ? que puis-je demander si je suis dans mon bon droit merci d'avance cordialement

Par **janus2fr**, le **28/10/2014 à 16:41**

Bonjour,

Comme je le dis à chaque fois, on ne repart jamais d'un état des lieux sans son exemplaire signé des parties !

Soit le document est réalisé directement en 2 exemplaires et on signe qu'après avoir vérifié la concordance, soit on se rend à la première photocopieuse disponible avant de signer et on signe qu'après avoir fait la copie.

En laissant le seul exemplaire signé au bailleur, vous lui signez en quelque sorte un chèque en blanc. En effet, celui-ci peut ajouter tout ce qu'il veut dessus (comme vous avez pu vous en apercevoir) et vous ne pouvez rien prouver puisque vous ne disposez pas d'un exemplaire contradictoire.

Il ne fallait pas accepter de signer un seul exemplaire. Ce faisant, vous avez accepté de laisser ce seul exemplaire au bailleur, ce qui n'est pas illégal en soi, et vous n'avez pratiquement aucun recours.

Par **caritey**, le **28/10/2014 à 16:49**

merci de votre réponse mais comment aurais-je pu savoir après avoir signé que cette personne allez refuser de me le laisser ? de plus l'etats des lieux c'est fais a 18h30 heure ou il et difficile de trouver de quoi faire se que vous me dite de plus le soir même je me retrouvé a la rue je n'avais pas toute ma tete je me suis dit c'est une société reconnu je pensé vraiment

pas qu'il procédé ainsi je précise aussi que j'ai refusé au début et appelez l'adil car je trouver sa irrégulier malheureusement fermer a cette heure. qu'aurais je pu faire séquestre ses gens ? être menaçant ? je précise quand meme avoir enregistré son refus de me le remettre sur mon telephone malgré son refus

Par **janus2fr**, le **28/10/2014** à **17:08**

[citation]merci de votre réponse mais comment aurais-je pu savoir après avoir signé que cette personne allez refuser de me le laisser ?[/citation]

Combien d'exemplaires avez-vous signé ?

Si un seul, vous deviez bien vous douter que ce n'était pas pour vous !

Si deux, il fallait en garder un absolument...